

# Points de vue

## Lettre d'information aux membres de l'Intergroupe parlementaire Croix-Rouge

Edition session d'automne 2018

Madame, Monsieur,

Dans notre première lettre d'information, à l'occasion de la session d'été, nous avons plaidé pour une ratification du **traité sur l'interdiction des armes nucléaires**. Nous sommes très heureux que le Conseil national ait approuvé la motion en ce sens, même si le Conseil fédéral a décidé mi-août de ne pas signer pour l'heure le traité. Notre demande conserve toute son actualité en vue des décisions à venir, en particulier dans l'optique de l'examen de la question au Conseil des Etats lors de la session d'automne.

La Confédération, les milieux économiques et la société civile travaillent à la mise en œuvre des **objectifs de développement durable de l'Agenda 2030**. La Croix-Rouge suisse (CRS) entend prendre ses responsabilités. Dans un contexte d'interdépendances multiples, elle accorde en la matière beaucoup d'importance à la collaboration avec d'autres acteurs. La première contribution de la présente lettre d'information fait le point sur ce que nous faisons et sur ce que nous voulons faire.

Ces dernières semaines et ces derniers mois, **les flux migratoires** en direction de l'Europe ont été au cœur de notre actualité. Nous nous battons pour le respect du Principe d'humanité. Il s'agit de protéger la vie, la santé, la dignité et les droits des personnes concernées le long des routes migratoires et après leur arrivée dans notre pays. Tel est le thème de notre seconde contribution.

Au loin se profile déjà la session d'hiver, et c'est avec plaisir que nous vous convions à une prochaine **réunion de l'Intergroupe parlementaire Croix-Rouge**. Veuillez noter dans vos agendas la date du **mercredi 28 novembre 2018, autour de midi**. Nous nous retrouverons au **Forum politique Berne, à la Tour des prisons**, dans le cadre de «Tout sauf un jeu d'enfant» – une exposition couplée à un cycle de conférences sur les conséquences de la guerre, de la persécution et de l'exil en Suisse. Une invitation détaillée vous sera envoyée en temps voulu. D'ores et déjà, nous nous réjouissons de pouvoir discuter avec vous de ces sujets passionnants!

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute question.

Vous remerciant de votre intérêt, nous vous souhaitons une fructueuse session et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Croix-Rouge suisse



**Annemarie Huber-Hotz**  
Présidente



**Markus Mader**  
Directeur

**Croix-Rouge suisse**  
**Schweizerisches Rotes Kreuz**  
**Croce Rossa Svizzera**



# Durabilité – la CRS et l’Agenda 2030

L’Agenda 2030 pour le développement durable vise à éliminer la pauvreté, à protéger notre planète et à garantir le bien-être de tous. Cadre de référence de la communauté internationale pour le déploiement de solutions communes, il a été adopté en septembre 2015 à l’unanimité par les 193 Etats membres de l’ONU – et s’applique donc à la Suisse et en Suisse. Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles («sous-objectifs») de l’Agenda 2030 doivent être mis en œuvre dans le cadre non seulement de la politique extérieure, mais aussi de la politique nationale. Le principe directeur de l’Agenda 2030, «ne laisser personne de côté» (leave no one behind), dit au fond exactement la même chose que le préambule de notre Constitution fédérale: «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.» En outre, le développement durable est énoncé à l’article 2 de la Constitution parmi les buts poursuivis.

La CRS et ses organisations contribuent à la mise en œuvre de l’Agenda 2030 dans le cadre, d’une part, de leurs activités en Suisse et à l’étranger, d’autre part, de leur politique organisationnelle. Les objectifs de développement durable relèvent des activités clés de la CRS. En effet, l’Agenda 2030 et les Principes fondamentaux de la Croix-Rouge, qui guident l’action de l’ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, se complètent idéalement et vont dans une large mesure dans la même direction. L’engagement de la CRS couvre au total douze des objectifs. Quatre des ODD sont au cœur de ses programmes et projets:

- Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- Permettre à tous de vivre en bonne santé à tout âge et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
- Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Deux autres objectifs, quoique moins prioritaires, sont également importants dans le travail de la CRS:

- Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable.
- Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

La CRS est un acteur parmi tant d’autres de la mise en œuvre des ODD. Les relations économiques justes, l’architecture financière internationale et la politique fiscale, climatique et environnementale de la Suisse sont des leviers puissants, beaucoup plus que les activités d’organisations isolées. C’est la raison pour laquelle la CRS accorde une grande importance à la collaboration avec l’Etat, mais aussi avec d’autres organisations de la société civile. A l’instar de la Confédération, elle



considère que la mise en œuvre des objectifs de développement durable passe par l’implication d’une large partie de la société. Elle s’engage pour une meilleure concertation des politiques intérieure et extérieure, en vue de renforcer la contribution de la Suisse à la mise en œuvre de l’Agenda 2030.

En tant que membre de la «Plateforme de la société civile Agenda 2030», la CRS appuie les recommandations présentées par cette dernière au début du mois de juillet. Si la plateforme souligne le rôle actif joué par la Suisse dans la naissance de l’Agenda 2030, elle plaide pour que le pays fasse montre d’un même engagement dans sa mise en œuvre. Les recommandations portent sur la responsabilité vis-à-vis des groupes de personnes particulièrement défavorisés, sur la réduction de l’empreinte écologique de la Suisse, sur la cohérence à garantir dans le domaine du respect des droits humains, sur l’inclusion et la participation ainsi que sur la responsabilité de la place financière, l’ancrage l’institutionnel et la mise à disposition des ressources nécessaires.

La «Plateforme Agenda 2030» pointe les insuffisances du rapport national de la Suisse sur la mise en œuvre de l’Agenda. Le pays peut encore beaucoup mieux faire en matière de durabilité, qu’il s’agisse de la réalisation de l’égalité des chances pour les femmes, de la lutte contre la pauvreté, de la politique de santé, de la cohérence entre migration et politique économique extérieure, ou encore en termes d’agriculture, d’alimentation, de consommation, de production ou de protection de la nature et de l’environnement. La CRS s’attache, dans le cadre de son champ d’activité, à combler ces lacunes. A l’avenir, elle continuera également son travail de sensibilisation, afin de renforcer la prise de conscience relative aux différentes problématiques.

**La CRS s’engage pour une mise en œuvre cohérente des objectifs de développement durable par la Confédération, le monde de l’économie et la société civile.**

Markus Mader  
directeur de la CRS  
markus.mader@redcross.ch  
058 400 44 26

## Migration et dignité humaine

L’objectif de développement durable 10 de l’Agenda 2030 est de réduire les inégalités entre les Etats. Le sous-objectif 10.7 précise qu’il faut «faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées». L’Europe a un rôle central à jouer en matière de coordination des politiques migratoires. Et la Suisse doit apporter sa pierre à l’édifice.

Les Etats ont le droit de réglementer la présence de migrants sur leurs territoires et de prendre des mesures en vue de leur retour ou de leur éloignement. Cependant, cela doit se faire dans le respect du droit international et de la législation, qui protègent les droits et la dignité des individus, quel que soit leur statut juridique.

Le régime européen d’asile donne de plus en plus la priorité à la protection des frontières et au traitement des demandes d’asile dans des pays tiers. Résultat, des milliers de personnes se retrouvent bloquées, dans des conditions inhumaines, dans des centres de détention au sud de la Méditerranée. Il est urgent, d’un point de vue humanitaire, de trouver une issue à cette situation intenable.

La CRS s'engage sur les points suivants:

- Les personnes ayant besoin de protection internationale doivent avoir la garantie du droit à des voies légales comme la réinstallation ou les visas humanitaires.
- La Suisse doit montrer l'exemple aux autres Etats Dublin en matière de répartition solidaire des requérants d'asile et accepter, dans le cadre d'un programme de relocalisation, un nouveau contingent d'au moins 1000 personnes en provenance des pays particulièrement saturés que sont l'Italie, la Grèce et l'Espagne.
- Quel que soit leur statut, les migrants doivent avoir accès en tout temps à des prestations de base comme les premiers secours, les soins médicaux d'urgence, un hébergement adapté, des informations sur leur situation, des conseils juridiques et un soutien psychosocial. Le sauvetage et la prestation de ces services ne doivent pas être considérés comme contraires à la loi.
- Les migrants ne peuvent pas être renvoyés vers leur pays d'origine tant que leur besoin de protection et la menace qui y pèse sur eux n'ont pas fait l'objet d'un examen minutieux. Il faut prévoir suffisamment de temps pour cette analyse souvent complexe. Le non-refoulement et le caractère raisonnable du renvoi des personnes admises à titre provisoire doivent être garantis quelles que soient les circonstances.
- Il convient d'offrir aux familles qui peuvent y prétendre la possibilité de se regrouper et de tenir compte, dans l'examen des demandes, des aspects humanitaires. Dans la réalité, les barrières pratiques sont élevées, même lorsque les critères sont remplis, et il n'y a souvent pas de possibilité de regroupement familial pour les mineurs non accompagnés en Suisse. La Suisse doit respecter la directive européenne sur le regroupement familial.
- Le processus d'intégration en Suisse doit être engagé le plus tôt possible. Nous nous félicitons que la Confédération et les cantons aient adopté au printemps dernier l'«Agenda Intégration Suisse», dont l'objet est de faciliter l'insertion sur le marché du travail et au sein de la société des réfugiés et personnes admises à titre provisoire – et donc de réduire leur dépendance à l'aide sociale. L'intégration exige des conditions-cadres adaptées qu'il revient aux autorités, au monde de l'économie et à la société civile de façonner.

**La CRS est prête à collaborer à la recherche de nouvelles voies pour répondre au défi migratoire actuel. Elle s'engage en particulier pour que chaque individu, indépendamment de sa situation et de l'issue de la procédure administrative, ait droit à un traitement digne.**

Christine Kopp  
directrice suppléante de la CRS  
christine.kopp@redcross.ch  
058 400 45 26

## **Croix-Rouge suisse**

Rainmattstrasse 10, case postale, 3001 Berne

Secrétariat de l'Intergroupe parlementaire Croix-Rouge  
Sabine Zeilinger, cheffe du service de communication CRS  
058 400 44 10, sabine.zeilinger@redcross.ch